

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE

Du 26 janvier 2022 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 16 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient par vidéoconférence les conseillers suivants : Michel Ouellet, Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil est tenue à huis clos par vidéoconférence en raison des conditions sanitaires.

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

31-01-2022

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

32-01-2022

Résolution présentant et adoptant les prévisions budgétaires de la Ville de L'Épiphanie pour l'exercice financier 2022

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes stipulant que le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie des prévisions pour l'exercice financier 2022 et s'en déclarent satisfaits ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de l'adoption des prévisions budgétaires a été donné le 14 janvier 2022 ;

Suivant la présentation par monsieur le maire, Steve Plante, des prévisions budgétaires 2022 ;

Il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité

1. QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 comme suit :

REVENUS	Budget 2021		Budget 2022		Augmentation (diminution) \$
	\$	Part du budget	\$	Part du budget	
Taxes	8 090 499 \$	82%	8 952 130 \$	82%	861 631 \$
Paiements tenant lieu de taxes	83 308 \$	1%	75 789 \$	1%	(7 519) \$
Transferts	409 485 \$	4%	512 669 \$	5%	103 184 \$
Services rendus	348 907 \$	4%	413 829 \$	4%	64 922 \$
Autres revenus	908 415 \$	9%	980 600 \$	8%	72 185 \$
TOTAL DES REVENUS	9 840 614 \$	100%	10 935 018 \$	100%	1 094 404 \$
DÉPENSES	Budget 2021		Budget 2022		Augmentation (diminution) \$
	\$	Part du budget	\$	Part du budget	
Administration générale	1 602 161 \$	14%	1 823 911 \$	14%	221 750 \$
Sécurité publique	2 162 316 \$	18%	2 272 303 \$	18%	109 987 \$
Transport routier	2 727 066 \$	23%	2 749 277 \$	22%	22 211 \$
Hygiène du milieu	2 495 647 \$	21%	2 621 825 \$	21%	126 178 \$
Logement	85 000 \$	1%	90 000 \$	1%	5 000 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	689 399 \$	6%	710 537 \$	6%	21 138 \$
Loisirs et culture	1 837 927 \$	16%	2 057 258 \$	16%	219 331 \$
Frais de financement	214 813 \$	2%	265 109 \$	2%	50 296 \$
TOTAL DES DÉPENSES	11 814 329 \$	100%	12 590 220 \$	100%	775 891 \$
Affectation et conciliation à des fins fiscales (incluant l'amortissement)	(1 973 715) \$		(1 655 202) \$		318 513 \$
TOTAL	9 840 614 \$		10 935 018 \$		1 094 404 \$

2. QU'un document explicatif du budget sera distribué gratuitement par la poste à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à la Loi.

----- ADOPTÉE -----

Période de questions du public

La greffière fait la lecture des questions posées par écrit.

Aucune question n'a été déposée.

33-01-2022

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 24.

----- ADOPTÉE -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière